

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 mars 2024

Présents : GOIZET Henri , BONNET Angèle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FRICAUD Jean Luc ,GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie José ,OZANE Jean François.VILLEMUR Daniel.

- **Absents excusés :** FOURGEAUD Sebastien.
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 19 janvier 2024

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Adoption du PV de la séance du 19 janvier 2024

Le Procès verbal de la séance du 19 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 .PPRT Appel de fonds.

Mr le Maire fait part au Conseil de l'évolution des travaux de démolitions sur la parcelle AD297, dont l'exécution a été interrompue en 2023 en raison de la découverte de déchets amiantés et de canalisations de gros calibre non détectés lors de l'étude initiale.

Un Comité de pilotage tenu le 16 juin 2023 à la Sous Préfecture de Muret, s'est prononcé sur la méthode la mieux disante , présentée par le Maître d'œuvre et a entériné une dépense supplémentaire de 159 456.00 €

En outre il convient d'intégrer une dépense de 2 618.40€ pour régler les diagnostics pollution de la Maison Gréziis à démolir

Soit en tout 162 074.40 E . Montant à appeler auprès des contributeurs .

Mr le Maire donne en séance la répartition de ces appels de fonds par contributeur et demande à l'Assemblée l'autorisation de procéder aux dits appels .

Le Conseil accorde cette autorisation à l'unanimité des membres présents.

3 Achat terrain Grezis.

Mr le Maire rappelle au Conseil la situation particulière de la parcelle B 730 cadastrée Commune de Boussens , d'une superficie de 910 m2, et, contigue à la parcelle AD200 Commune de Mancieux laquelle a fait l'objet d'une procédure d'expropriation achevée en mars 2023..

La parcelle B730 ayant été retirée du périmètre du PPRT Antargaz , il est indispensable pour la Commune de Mancieux de l'acquérir car elle se trouve incluse physiquement dans le projet d e champ de panneaux solaires , développé par la Sté WPD , dont le permis de construire est en cours d'analyse dans les services concernés de l'administration.

A l'issue de la négociation avec le vendeur, il a été trouvé un accord pour un prix de 3000€.

Mr le Maire propose au Conseil de faire rédiger un compromis de vente par M° FIS notaire à Salies du Salat, pour ce montant, sous condition suspensive d'obtention les autorisations d'urbanisme relatives au projet précité.

Le Conseil donne son accord sur cette acquisition dans les conditions énoncées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

4. Location terrain palombière

.Demande de Mr Cyril PRAT, pour occuper un terrain en forêt Communale pour l'installation d'un palombière.

Il s'agit de la Parcelle A 165 lieu dit « les callaouès ». l'ONF a émis un avis favorable à l'occupation de la parcelle et rédigera la Convention d'occupation ..

Le Conseil donne son accord pour une mise à disposition d'une durée de 3 ans à titre gratuit ett autorise le Maire à signer la dite Convention.

5.Clôture du budget eau et assainissement.

La DGFIP ayant oublié de signaler à la Commune qu'il fallait prendre une délibération pour clôturer les budgets Eau et Assainissement, Mr le Maire demande au Conseil de prononcer cette décision.

Entendu l'exposé de Mr le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

-de clôturer le budget Eau et Assainissement et de l'intégrer au Budget principal au 15 mars 2024 pour les montants suivants :

Excédent d'investissement cumulé 80 127.17€

Déficit de fonctionnement cumulé 226 709.64€

6.Demande de subvention « fond vert » pour les vitrages et éclairage du bâtiment Mairie-cantine-salle des fêtes-

Cette demande est la même que celle délibérée au Conseil du 19 janvier dernier en DETR.

Depuis, le projet étant devenu éligible au « Fond Vert », il convient de prendre une nouvelle délibération dans ce sens.

(Conseil départemental 33.83% ; Fonds vert 46.17% ; Autofinancement Communal 20%).